

Surveillance des cyanobactéries et de leurs toxines dans la rivière La Mayenne



Les cyanobactéries sont des micro-organismes photosynthétiques qui se développent naturellement dans les milieux d'eaux douces calmes, peu profondes et riches en nutriments. Elles peuvent proliférer de façon soudaine, lorsque les conditions de température et d'ensoleillement leur sont favorables.

NIVEAU DE VIGILANCE

Accumulations localisées de cyanobactéries, dépôts, mousses, ou mortalités animales

(Autres fiches : **NIVEAU D'ALERTE 1** et **NIVEAU D'ALERTE 2**)

Quels sont les risques pour la santé ?

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines dangereuses pour la santé humaine et animale. Lors de contact ou d'ingestion accidentelle de l'eau, les symptômes suivants peuvent survenir : troubles gastriques, diarrhées, irritations, démangeaisons, conjonctivites, rougeurs, maux de tête, vertiges, altérations des sensations.

Quelles sont les précautions à respecter ?

-   La baignade est interdite.
-   La consommation de poissons de pêche est déconseillée.
-   L'activité de pêche reste possible (y compris en float tube et embarcations) rincer soigneusement son matériel de pêche à l'eau propre après l'activité.
-   En cas d'immersion ou contact accidentel, prendre une douche soignée.
-   Éviter d'y laisser boire ou se baigner votre animal domestique, consulter un vétérinaire en cas de comportement inhabituel (tremblements, perte d'équilibre, état anxieux, bave).
-   Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes suspects.
-   Les organisateurs de manifestations sportives sont fortement encouragés à réaliser une mesure de la concentration en microcystine avant l'événement.
-   Les activités nautiques avec un risque de chute ou de contact important avec l'eau sont fortement déconseillées dans les zones d'accumulation, de dépôts et de mousses.

Contacts et informations complémentaires

ARS des Pays de la Loire pour information sanitaire : ars-dt53-spe@ars.sante.fr

Direction Départementale des Territoires pour tout signalement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr